

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Clarisse ZANN, Présidente du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

**PRESENTS**

<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Clarisse ZANN, PRESIDENTE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>LE PECQ</b>	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
----------------	---------------------------------

**Pouvoirs** : Madame TEMPEZ est porteuse du pouvoir de Madame CARLIER

**Communes non représentées** : Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>4</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>5</b>

## RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

**Monsieur AMADEI**, représentant la commune du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

**La Présidente** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
- Compte rendu des actes administratifs de la Présidente
- Modification du règlement intérieur de la propriété de Monte Cristo
- Autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service – agent de maintenance des bâtiments mutualisé – mise sur table
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2025
- Convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de l'artiste Anne-Douce MARLAT
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉSIDENTE**

**La Présidente** présente les décisions suivantes :

#### **Décision n° 2025-05 :**

**OBJET :** *Marché MC25B - Acquisition de stores pour le Château de MONTE CRISTO – Signature*  
*Il a été décidé :*

- de confier la réalisation de la prestation de création de stores sur mesure à la société ATELIER de MONTVAL sise 5 rue de Montval 78160 Marly Le Roi.

Montant total : 5 540 euros HT, soit 6 648 euros TTC.

- de signer le devis afférent n°D017.

#### **Décision n° 2025-06 :**

**OBJET :** *Prestation d'investigations géotechniques pour la construction du pavillon d'accueil– Signature*  
*Il a été décidé :*

- de confier la prestation d'investigations géotechniques pour la construction du pavillon d'accueil à la société TECHNOSOL-GENGIS, sise 13 route de la Grange aux Cercles 91160 Ballainvilliers.

Montant de la prestation : 10 995 euros HT, soit 13 194 euros TTC.

- de signer le devis afférent n° TED 250080.

#### **Décision n° 2025-07 :**

**OBJET :** *Achat de nouveaux produits destinés à la vente*

*Il a été décidé d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :*

<b>ARTICLE</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PUA TTC</b>	<b>PUV TTC</b>
<b>Accessoire soie Bijoux de sac</b>	SAMS	9,6€	18€
<b>Carnet mot de passe</b>	Pictura	2,55€	6€
<b>Bloc-notes aimanté</b>	Pictura	2,55€	6€
<b>Carnet A5</b>	Pictura	5,50€	12€
<b>Crayon à papier</b>	Pictura	0,945€	1,9€
<b>Gourde Pierre Lapin</b>	Petit jour	9,84€	15€
<b>Sac isotherme Pierre Lapin</b>	Petit jour	14,16€	25€
<b>Boîte métal – 2 tasses</b>	Images d'Orient	15,6€	25€
<b>Bougie Comte de Monte-Cristo</b>	Zigzag Island	8,80€	20€
<b>Thé voyageur</b>	Zigzag Island	3,06€	5€
<b>Carte 13X18cm Monte-Cristo</b>	BMS	2,80€	5€
<b>Affiche 30X40 Monte-Cristo</b>	BMS	10,70€	25€
<b>Magnet Monte-Cristo</b>	BMS	2,20€	5€
<b>Porte-clefs Monte-Cristo/If</b>	BMS	3,95€	8€

<b>Boucles d'oreilles bouquet orange</b>	RAS	14,10€	26€
<b>Collier bouquet orange</b>	RAS	17,88€	34€
<b>Bracelet clic bouquet orange</b>	RAS	13,44€	30€
<b>Bracelet clic hortensia or</b>	RAS	10,95€	31€
<b>Bracelet clic hortensia argent</b>	RAS	12,24€	30€
<b>Boucles d'oreilles Equia</b>	Pierres papiers ciseaux	22€	36€

- D'augmenter le prix de vente actuel des produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FURNISSEUR	Ancien PUV TTC	Nouveau PUV TTC
<b>Crayon à papier</b>	Papeti	1,8€	1,9€
<b>BO dorées cristal rouge</b>	Reine d'amour	20€	25€

- D'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
<b>Un été avec Alexandre Dumas - Jean-Christophe Rufin</b>	Éditions des équateurs	10,15€	14,50€
<b>Les fourmis - Luc Passera</b>	Éditions MSM	8,76€	12,50€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

#### **Décision n° 2025-08 :**

**OBJET :** Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
Hors-série Le Monde Alexandre Dumas	Le Monde	6,6€	12 €
Le comte de Monte-Cristo - Alexandre Dumas	Éditions Omnibus	36€	45€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

#### **Décision n° 2025-09 :**

**OBJET :** Don d'un tableau de Patrice Borel au profit du Château de Monte-Cristo

Il a été décidé d'accepter ce don, d'une valeur de 1 800 euros et de l'intégrer à l'inventaire du château de Monte-Cristo.

#### **Décision n° 2025-10 :**

**OBJET :** Don de 12 bougies Le Château de Monte-Cristo interprétées par jardins d'écrivains

Il a été décidé d'accepter ce don d'une valeur de 168 euros et de l'intégrer à l'inventaire des produits de la boutique du château de Monte-Cristo.

#### **Décision n° 2025-11 :**

**OBJET :** Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Tasse à café Vagabonde</b>	Images d'Orient	4,05€	8€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

#### **Décision n° 2025-12b :**

**OBJET :** Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2025

*Il a été décidé d'ajuster sur 2025, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 15 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 47,73 € sur l'exercice 2025.*

*Il en sera rendu compte à la prochaine séance du Comité Syndical.*

**La Présidente** demande si les bougies indiquées dans la décision n°2025-10 seront en vente.

**Madame LUROL** répond par l'affirmative.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions de la Présidente.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PROPRIETE DE MONTE CRISTO**

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025, relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage, interdit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, de fumer dans les parcs et jardins publics pendant les heures ou périodes d'ouverture.*

*En conséquence, le château de Monte-Cristo modifie son règlement intérieur, document visant à définir les règles de gestion et d'administration devant être suivies par les agents et / ou les visiteurs.*

*Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette mise à jour du règlement intérieur et d'autoriser la Présidente à le signer.*

**La Présidente** précise que l'article 18 du règlement intérieur a été modifié en conséquence.

Sans questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la propriété de Monte Cristo.

### **AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE D'UN VEHICULE DE SERVICE – AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS MUTUALISE – MISE SUR TABLE**

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Afin que l'agent de maintenance des bâtiments mutualisé, récemment recruté, puisse assurer au mieux ses missions, il est nécessaire de lui mettre à disposition un véhicule utilitaire.*

*Le Syndicat MONTE CRISTO est en cours d'acquisition d'un véhicule de ce type. Cependant, compte tenu des délais de livraison annoncés (entre 6 et 11 mois) et du fait que l'agent utilise actuellement son véhicule personnel, il s'est avéré nécessaire de louer un véhicule utilitaire.*

*Celui-ci, puis, par la suite, le véhicule acheté, sera affecté essentiellement à l'agent de maintenance des bâtiments, afin qu'il puisse effectuer des déplacements professionnels durant les heures de travail (interventions techniques sur sites, rendez-vous avec les prestataires, achats de matériaux chez les fournisseurs, etc.).*

*Compte tenu de ses missions l'amenant à se rendre sur différents sites ou à des rendez-vous sur des créneaux horaires pouvant être matinaux ou se prolonger tard dans la soirée, et pour optimiser le fonctionnement du service, l'utilisation du véhicule pour des trajets travail/domicile serait donc possible, sur autorisation préalable du Directeur Général des Services, pour l'agent de maintenance des bâtiments mutualisé, agent du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo.*

*L'utilisation du véhicule pour des raisons personnelles n'est pas possible, y compris le week-end ou en période de congé.*

*Il est donc proposé au comité d'autoriser le remisage à domicile, sur autorisation préalable du Directeur Général des Services, du véhicule de location, puis, par la suite, du véhicule acquis par le syndicat, par l'agent de maintenance des bâtiments mutualisé, pour le trajet travail/domicile.*

**Madame TEMPEZ** demande des explications complémentaires concernant l'utilisation de ce véhicule durant les congés et les week-ends puisque le salarié ne peut pas le remiser à son domicile.

**Madame LUROL** souligne que, normalement, le salarié a son propre véhicule et que, dans ce cas, il stationne le véhicule de service au parking Monte Cristo. Elle précise cependant qu'elle n'est pas dans la boucle décisionnaire et n'a pas d'autres éléments sur ce sujet.

**Monsieur SCHUSTER** précise que l'agent peut tout à fait remiser le véhicule à son domicile, mais qu'il ne peut pas l'utiliser le week-end, ni pour faire ses courses, car cette utilisation est uniquement autorisée pour le trajet domicile-travail. Il souligne que c'est précisément pour cadrer ce point que cette délibération est à approuver.

**Monsieur AMADEI** demande si c'est un véhicule que le syndicat achète et s'il est neuf.

**Monsieur SCHUSTER** répond qu'il s'agit d'un leasing, donc la location d'une voiture. Il ajoute que le délai d'attente est long, mais que la direction a trouvé une solution intermédiaire en attendant pour ne pas pénaliser l'agent. Il précise que c'est un véhicule utilitaire type Kangoo.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service – agent de maintenance des bâtiments mutualisé.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2025

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le comptable Public de Saint-Germain-en-Laye propose d'admettre en non-valeur des titres ou ordre de reversement émis entre 2018 à 2020 pour lesquels la mise en recouvrement totale s'avère impossible et dont le montant global s'élève à 250,06 €.*

*Le détail de ces titres figure ci-dessous :*

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Société	2018	T-70	1	7718--	RICOH FRANCE	102-produits gestion coura	4,15	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2020	T-64	1	6419--	ILLEGITIME DEFENSE	101-reversement sur salai	238,65	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-5363790211	1	--	STANLEY SECURITY FRAN	102-produits gestion coura	7,26	RAR inférieur seuil poursuite	
TOTAL							250,06		

*Il est proposé au comité syndical d'admettre en non-valeur les titres proposés dont le montant total s'élève à la somme de 250,06 €.*

*Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.*

**Monsieur AMADEI** fait observer que les élus n'ont pas le choix puisque c'est une priorité du comptable.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2025.

## CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE PEINTURES DE L'ARTISTE ANNE-DOUCE MARLAT

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le château de Monte-Cristo organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de peintures du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 novembre 2025.*

*Dans le cadre de cette exposition, il est prévu d'accueillir les œuvres d'une artiste, Madame Anne-Douce MARLAT.*

*Ces œuvres sont prêtées à titre gracieux.*

*Le Syndicat Intercommunal prendra à sa charge le coût de l'assurance pendant toute la durée du prêt.*

*Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette convention de prêt d'œuvres avec Madame Anne-Douce MARLAT et d'autoriser la Présidente à la signer.*

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de l'artiste Anne-Douce MARLAT.

## QUESTIONS DIVERSES

**La Présidente** tient à informer les élus du départ de Monsieur SCHUSTER qu'elle a appris fortuitement. Elle précise qu'elle et Monsieur AMADEI ont rencontré, à ce sujet, Monsieur LE BEULZE et que ce dernier leur a indiqué qu'il y avait une rupture de contrat.

**Les élus** indiquent qu'ils auraient préféré être informés en amont.

**Monsieur AMADEI** confirme qu'il n'était pas au courant et que l'information lui a été donnée fortuitement par un élu du Pecq. Il manifeste son désaccord sur la manière, plus que cavalière, de procéder et indique avoir exprimé à Monsieur LE BEULZE qu'il était inadmissible que les élus du bureau syndical n'aient pas été consultés, en amont, sur d'autres pistes d'économie potentielles. Il ajoute que c'est une façon d'être qui ne lui convient pas.

**Madame TEMPEZ** exprime que c'est un sujet qui s'attaque à l'organisation du château de Monte Cristo et qu'il aurait fallu que les élus soient consultés avant.

**Monsieur AMADEI** acquiesce à cette analyse et ajoute que si les élus du syndicat avaient été consultés en amont, ils auraient très bien pu décider, ou pas, de conserver Monsieur SCHUSTER et que le syndicat prenne en charge son salaire, mais il y aurait eu un échange sur le sujet.

**Madame LUROL** fait le point des chiffres et des événements au Château.

Elle commence par les journées du patrimoine qui ont attiré 1 869 visiteurs en deux jours, tout en soulignant que c'est un peu moins que l'an dernier, année de la sortie du film « Le Comte de Monte Cristo », car 2 568 personnes étaient venues. Elle ajoute que cette année, il a plu toute une journée et que cela reste un très bon chiffre. Elle rappelle qu'en 2023, ce chiffre était de 1 222 visiteurs et de 1 215 en 2022.

Elle souligne que les recettes de la boutique et des entrées sont très bonnes.

Elle poursuit avec la fréquentation au Château à la date du dimanche 21 septembre, et annonce que 49 366 personnes ont été accueillies à Monte-Cristo depuis janvier 2025. Elle rappelle qu'en 2024, le total sur l'année était de 52 832 visiteurs et en 2023 ce chiffre était de 33 000 visiteurs.

**Monsieur AMADEI** fait observer que ces chiffres sont très bons, car pendant des années ils étaient plutôt autour de 20 000 visiteurs.

**Madame LUROL** informe les élus que, dimanche soir, l'exposition des œuvres de Lionel de Calvez s'est terminée et qu'elle a été appréciée. Elle précise que beaucoup de visiteurs sont venus la voir expressément, notamment depuis Paimpol, car l'artiste les avait incités à le faire. Par ailleurs, elle ajoute que des visiteurs souhaitent désormais aller dans sa galerie bretonne. Elle annonce que cette exposition a été démontée hier. Elle souligne qu'elle tenait à remercier publiquement Monsieur SCHUSTER pour son aide indispensable lors de ce démontage car Monsieur RIEU, l'agent technique en charge du démontage, était malade.

Elle évoque l'opération "Jardins ouverts", fin août, avec une prestation artistique de danse offerte par la région. Elle précise que cette prestation consistait en deux interventions de trois danseuses, d'une durée de 25 à 30 minutes chacune. Elle fait remarquer que la prestation était très moderne, très déstructurée, sans rythme, incompréhensible et sans esthétisme. Elle ajoute qu'elle était très gênée et que le public ne comprenait rien. Elle ajoute qu'elle ne s'attendait pas à un tel spectacle et que l'expérience ne sera pas renouvelée.

Elle évoque ensuite le Festival « Ouverture » qui a eu lieu mi-septembre et pour lequel le Château a reçu *l'Ensemble TM+* composé d'une soprano, d'un violon, d'un violoncelle et d'un accordéon. Elle indique que les trois interventions étaient de qualité avec des morceaux classiques, mais aussi très modernes et courts qui ont un petit peu interrogé le public. Elle signale que 184 personnes ont été comptabilisées l'après-midi, mais que toutes n'ont pas assisté au concert, environ 120 personnes au total ont participé.

**Madame TEMPEZ** fait remarquer que le risque de pluie a fait hésiter le public à s'installer dehors.

**La Présidente** ajoute que la prestation à l'intérieur était différente, mais également très agréable.

**Madame LUROL** continue son exposé et indique que le Château va accueillir l'exposition de peintures d'Anne-Douce MARLAT.

Elle évoque le Salon du livre, le 5 octobre, pour lequel la diffusion des tracts a été effectuée dans les écoles. Elle précise que c'est une jolie programmation, très divertissante et amusante pour les enfants.

Par ailleurs, elle informe les élus que des recherches sur les canalisations EU du logement du gardien ont été effectuées, car il y a des problèmes de remontée d'eau au sein de ce logement, au niveau des toilettes, et de la douche. Elle précise que l'entreprise doit revenir, car les ouvriers n'ont pas réussi à trouver l'endroit où ces eaux usées s'évacuent, lieu qui pourrait être le bois. Elle explique que les canalisations des trois toilettes pour le public, celui-ci jetant n'importe quoi dedans malgré la pose d'affichettes pour ne pas le faire, rejoignent la canalisation du logement, et qu'elles ont été débouchées. Elle précise qu'il s'agit bien des toilettes publiques et non de celles du Château qui vont bien dans les eaux usées de la rue.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer qu'il y a forcément une canalisation au départ et que, si ces eaux usées vont toujours au même endroit, elles seraient visibles.

**Madame TEMPEZ** souligne que ces canalisations peuvent être détériorées et que les eaux se dirigent où elles peuvent.

**Madame LUROL** informe les élus qu'une plaque existe dans le jardin au niveau du bas du logement et que celle-ci a été plusieurs fois soulevée par les eaux usées. Elle précise que les ouvriers l'ont soulevée et que le problème ne vient pas du logement, mais des toilettes.

**La Présidente** ajoute que le coût sera sans doute élevé.

**Madame LUROL** indique qu'une mini série de huit épisodes, dont le titre est *The Count of Monte Cristo*, était diffusée sur Prime, la chaîne payante d'Amazon. Elle ajoute que l'Abbé Faria y est interprété par Jeremy Irons et que Mercedes est jouée par Anna Girardot. Elle précise qu'elle a vu le teaser et que cela lui a fait bonne impression.

Elle indique également qu'elle a été interviewée par la correspondante française de la télévision bulgare, et que cette émission de cinq minutes, consacrée au Château de Monte Cristo, sera diffusée sur Euronews Bulgaria.

**Monsieur SCHUSTER** informe les élus que Madame ZANN, Madame TEMPEZ et lui-même ont rencontré Madame GOUSSARD, suite à sa demande de rendez-vous. Il explique qu'il s'agit d'une femme qui est spécialisée dans la valorisation, la mise en valeur et l'exploitation du patrimoine et qu'elle a souhaité leur faire une proposition de services pour accompagner le Château dans la recherche de fonds et dans la valorisation du projet de pavillon d'accueil. Elle a annoncé par mail ce week-end que sa proposition commerciale était faite et qu'elle souhaitait revenir pour la présenter oralement et échanger à ce sujet. Il ajoute que cette personne a proposé une date trop proche et il demande aux élus s'il serait possible de lui donner quelques créneaux de disponibilité.

**Monsieur AMADEI** fait observer qu'il serait préférable qu'elle envoie sa proposition par mail afin d'en connaître déjà le prix et que les élus la rencontrent éventuellement ensuite pour en discuter.

**Monsieur SCHUSTER** propose de lui répondre dans ce sens afin d'avoir un devis non détaillé pour avoir un ordre de grandeur du coût.

**Les élus** le confirment.

**Monsieur SCHUSTER** annonce que le projet de cagnotte en ligne est pratiquement finalisé, à savoir le texte, l'édition, sa présentation et indique que c'est le site ULULE qui a été choisi. Il ajoute qu'il attend simplement leurs documents administratifs, car il s'agit d'une convention de mandat puisque le Château est une collectivité et non un particulier ; il ajoute qu'il mettra ces documents dans le circuit du parapheur en signature. Il indique qu'ensuite, une diffusion est prévue sur les différents canaux ou réseaux, Pierre Ninet compris. Il raconte que cet acteur s'est fait tatouer l'île de Monte Cristo à la suite d'un pari lors du tournage si le film dépassait un certain nombre d'entrées.

Sans autres questions diverses, **la Présidente** lève la séance à 18h35.

**Signatures :**

**Clarisse ZANN**  
Présidente du syndicat intercommunal

**Jean-Noël AMADEI**  
Secrétaire de séance